



29^{ème} session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger

Session d'octobre 2018

**Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles
de l'Audiovisuel extérieur et de la Francophonie**

MEMBRES DU BUREAU

**Présidente: Mme Pascale SEUX
Vice-Présidente: Mme Michèle MALIVEL**

Liste des membres

Mme BELBACHIR-BELCAID
Khadija
M. BERTIN Olivier
M. BURGARELLA Bernard
Mme CARON Marie-José
M. FRASLIN Jean-Hervé
M. HAKKI Mazen
M. HUSS Francis

Mme LABADIE Marie-Pierre
M. LOISEAU Philippe
M. LUBRINA François
Mme MALIVEL Michèle
Mme MIMOUNI Pascale
Mme PICHARLES Chantal
Mme SEUX Pascale
M. ZAMBELLI Jean-Claude

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Actualité et avenir de l'enseignement français à l'étranger

Audition de M. Jean-Christophe DEBERRE, directeur général de la MLF (Mission Laïque Française)

Association à but non lucratif créée en 1902, la MLF fonde et gère des écoles, des collèges et des lycées. Ses établissements scolarisaient 48 374 élèves à la rentrée 2017 dont 22 % de Français, 61 % de nationaux et 17 % d'enfants de pays tiers.

Au Liban, où les écoles MLF sont gérées avec l'AFLEC, Association Franco-Libanaise pour l'Éducation et la Culture (13 000 élèves en 2017), les inquiétudes demeurent depuis l'entrée en vigueur de la "Loi 46" qui impose l'augmentation des salaires des enseignants (jusqu'à 70%). Les effets restent variables et les établissements qui ont accepté de donner suite à ces hausses de salaire par échelonnement de 15 à 25 % sont prudents mais des comités de parents doivent mieux évaluer la situation et aller vers des discussions avec les autorités locales pour trouver des solutions. Les conséquences sur les frais de scolarité sont majeures. Au lycée de Beyrouth, ces frais sont d'environ entre 6 et 7000€.

Au Maroc (OSUI), les effectifs augmentent fortement et totalisent plus de 10 500 élèves (+7% en 2017). En Éthiopie, en Grèce, en Espagne, en Égypte, les écoles continuent leur développement. Au Kurdistan d'Irak, à Erbil, l'École Danielle Mitterrand fait face à des baisses d'effectifs et va au devant de problèmes de trésorerie.

Les écoles d'entreprises (3 000 élèves en 2017) souffrent globalement car les implantations d'entreprises changent, elles ont baissé d'un tiers cette année.

La MLF a retardé l'actualisation de ses orientations stratégiques en raison des engagements présidentiels récents (réflexions sur les publics à scolariser, les programmes marqués sous le sceau "français et interculturel", l'homologation, les détachements et le départ des détachés, le développement de l'ingénierie pédagogique...)

Pour les écoles en pleine responsabilité (53 % des établissements MLF), modèle privilégié par la MLF, et dans les établissements partenaires (42 % des écoles), partout l'homologation est une assurance qualité, même si on pourrait encore réfléchir à des adaptations du fait des exigences juridiques et pédagogiques actuelles.

Partenaire de l'AEFE, la MLF assure donc ses missions et s'inscrit toujours dans les grandes orientations de la politique étrangère de la France.

**Auditions de M. Christophe BOUCHARD, directeur de l'AEFE (Agence pour
l'Enseignement Français à l'Étranger)
et de M. Bruno AGUESSE, chef de service de l'aide à la scolarité à l'AEFE.**

Bilan de l'année scolaire 2017/2018

L'année scolaire 2017/2018 s'est globalement bien déroulée:

Bac : 97,3% de réussite , 17 609 candidats

Parcoursup : on constate une légère diminution des élèves bacheliers qui poursuivent leurs études en France (de 50% à 45%)

Actions poursuivies :

- Semaine des lycées du Monde
- ADN (Echange de lycéens de classe de seconde entre les établissements du réseau)
- Plateforme des Anciens élèves (alfm.fr)
- Développement des sections internationales, dispositif « PARLE » (Parcours Adaptés et Renforcés en Langues Etrangères)
- Programme « Sport Horizon 2024 »

Rentrée scolaire 2018/2019

(137 pays – 497 établissements – 355 000 élèves)

Une légère augmentation de 1,6 % en moyenne, on constate une croissance de 4,8 % au Maroc et 9,5 % au maghreb et machrek (Egypte)

Perspectives 2018/2019

- Sur le court terme :

le projet de budget sera présenté fin novembre au conseil d'administration et sera de 380 millions €, identique à 2018 (budget constant en dépit d'une augmentation régulière des effectifs). Il est à noter que la somme de 14 millions € allouée à la sécurité des établissements du réseau ne sera plus sur le programme 185 mais sera bien à disposition de l'AEFE.

La contribution des établissements (EGD et Conventionnés) sera réduite à 7,5 % en 2019 et à 6 % en 2020.

Poursuite des suppressions de postes : 66 postes d'expatriés transformés en postes résidents et 100 postes résidents transformés en contrats locaux.

Annulation des subventions concernant l'immobilier pour les établissements conventionnés,

Dans le cadre de la réforme du lycée et du Bac, les réflexions se poursuivent sur l'évolution de l'OIB (Option Internationale du Bac).

- Sur le long terme :

Redéploiement des postes face à la nécessité de créer des postes expatriés et résidents dans certaines zones géographiques.

Augmentation du nombre d'enseignants non titulaires d'où la réflexion concernant leur formation.

Réforme de l'enseignement français à l'étranger

- La volonté du Président de la République est de doubler les effectifs, des propositions lui seront faites dans les semaines à venir.

- Une mission interministérielle a remis son rapport qui reste interne à l'administration

- Un rapport sénatorial effectué par les sénateurs Remi FERAUD et Vincent DELAHAYE : «contrôle budgétaire sur le réseau d'enseignement français à l'étranger» a été présenté à la commission des finances du Sénat en amont des discussions sur le budget 2019.

- La députée Samantha CAZEBONNE a été mandatée par le gouvernement afin de présenter des propositions sur le doublement des effectifs.

L'ANEFE (Association Nationale des Écoles Françaises à l'Étranger) :
Gel de la garantie d'État via l'ANEFE sur les projets immobiliers des établissements, c'est un sujet de grande inquiétude tant qu'une solution ne sera pas trouvée.

rédigé par Khadija BELBACHIR-BELCAID, Marie-Pierre LABADIE, Chantal PICHARLES

Intervention de M. Bruno AGUESSE

Bilan définitif de la campagne 2017/2018

	RYTHME NORD	RYTHME SUD
nombre de demandes instruites	17 317 (28 452 élèves)-0,5 %	1 262 (1 935 élèves) +1,4 %
nombre de boursiers	23 706 (23 953 N-1, -1 %)	1 723 (1 649 N-1) +4,5 %
taux de recevabilité des dossiers	83,7%	89,- %
montant des bourses accordées	94,5 M€ (93,45M€, N-1)	10,45M€ (8,62M€, N-1) +21,2 %
coût moyen par boursier	3987 €, en hausse	6 063 € en hausse de 15,9 %

Au total : 25 431 boursiers pour 105M€, soit 20,8 % des élèves français scolarisés dans le réseau.

Année scolaire 2018/2019 (rythme Nord) et 2018 (rythme Sud)

Cadre budgétaire

La dotation des bourses scolaires pour 2018 ouverte dans le budget de l'AEFE s'est élevée à 110 M€, la subvention de l'État s'élevant, elle, à 102 M€.

300 000 € ont été en outre budgétés cette année au titre des bourses ASESH (accompagnement scolaire aux élèves en situation de handicap). Pour le rythme Sud 48 000 € ont été consommés dans cette enveloppe ASESH. Le point sera fait en Commission nationale des Bourses pour le rythme nord.
Pour l'année 2017/2018 il y a eu 84 accompagnements.

Cadre réglementaire

Instruction spécifique des bourses paraissant en janvier chaque année.
Note diplomatique adressée aux postes le 27 juin dernier.

Pour le rythme nord:

Les dossiers seront instruits par les postes jusqu'au 14 octobre et transmis à l'Agence. Le dialogue de gestion interviendra jusqu'au 24 octobre. Les Conseils consulaires des Bourses (CCB) se tiendront du 25 octobre au 8 novembre. La centralisation des propositions des CCB2 le 9 novembre.
L'enveloppe de référence des CCB2 pour 2018/2019, RN, est de 97,5M € dont 2 millions sont réservés pour la période « 3 ».

Pour le rythme sud:

Les dossiers seront instruits par les postes jusqu'au 5 octobre et transmis à l'Agence. Le dialogue de gestion interviendra du 8 au 19 octobre. Les Conseils consulaires des Bourses (CCB) se tiendront du 22 au 31 octobre. La centralisation des propositions des CCB1 le 5 novembre.

L'enveloppe de référence des CCB1 pour 2019, rythme sud, est de 8M€, en baisse suite à la chute des monnaies de la zone par rapport à un Euro fort.

* L'Agence alerte les postes sur les non scolarisations ou déscolarisations pour raisons financières. Des solutions pour résoudre les situations d'impayés par la prise en charge des arriérés par l'AEFE sont possibles localement. Elle constate également l'habitude de beaucoup de familles de déposer leur dossier de demande au dernier moment ce qui gêne l'instruction.

* Les répercussions de l'augmentation du taux de la PFC (participation financière complémentaire) de 6 à 9 % par décision de l'Agence ne seront réellement mesurables que sur les tarifs 2019/2020 de la prochaine campagne.

* Enfin, l'AEFE reste vigilante sur les pays en crise : Nicaragua, Venezuela, Turquie, Tunisie notamment. Elle observe également les conséquences des changements de législation au Liban sur les salaires des enseignants. Elle suit les créations d'écoles et leur impact sur les bourses (Podgorica, Pristina, Annaba, Bissao). Par ailleurs, 350 classes bénéficient d'une dérogation par rapport à l'obligation d'homologation.

Pour 2019, la dotation budgétaire est prévue en baisse de 5 millions d€, de 110 à 105 M correspondant au montant exécuté en 2017, baisse qui pourrait au besoin être compensée par l'utilisation de la « soule ».

rédigé par Philippe LOISEAU

Audition de M. Rémi FERAUD, sénateur, co-rapporteur du rapport “Contrôle budgétaire sur le réseau d'enseignement du français à l'étranger”

Le rapport de contrôle budgétaire sur le réseau d'enseignement du français à l'étranger a été réalisé par les sénateurs Feraud et Delahaye à la suite de celui de la Cour des Comptes, dans le contexte des difficultés budgétaires de l'AEFE et des annonces de développement faites par le Président de la République en mars 2018.

Ce rapport a pour sous-titre: le réseau a-t-il les moyens de ses ambitions?

Les deux sénateurs proposent dans leur rapport diverses pistes, visant à plus de transparence, plus d'équité et plus de pilotage politique du réseau. Il faudra selon eux clarifier les relations entre l'AEFE et les divers établissements, perfectionner le contrôle de gestion de l'AEFE, améliorer et augmenter le pilotage politique du développement du réseau, établir une cartographie prospective, rétablir le lien de confiance avec le Ministère des Finances, revoir le statut des enseignants résidents (reconduction tacite des contrats et ISVL-indemnité spécifique de vie locale).

Les auteurs conservent cependant le principe selon lequel l'AEFE doit rester la colonne vertébrale de l'enseignement français à l'étranger, estiment que l'augmentation de la participation des familles au financement doit cesser, que les crédits doivent être sanctuarisés en les revalorisant à la hauteur de l'augmentation de la dépense de part patronale des pensions civiles des personnels détachés, qu'il faut sanctuariser le budget des bourses scolaires.

Une discussion s'est engagée sur le niveau de participation des familles (60 % du budget de l'AEFE ou 80 % du budget global du fonctionnement du réseau), page 31 du rapport sénatorial.

Total des frais de scolarité: 1854 M€.

Rapport ici: <http://www.senat.fr/notice-rapport/2017/r17-689-notice.html>

Rédigé par Pascale Seux

Audition de M. Jean-François LE ROCH, président de l'association d'écoles partenaires SCOLAE MUNDI

Notre Commission a reçu Monsieur Jean-François LE ROCH, Président de l'association Scolae Mundi, un opérateur privé propriétaire et gestionnaire d'écoles françaises à l'étranger.

Père de quatre enfants, il vit à Sarajevo (Bosnie) où il est installé professionnellement depuis plus de 21 ans.

Après un premier chapitre de sa carrière dans la grande distribution, Jean-François LE ROCH en a ouvert un second en mettant ses compétences entrepreneuriales au service de la création, du développement et de la gestion d'écoles françaises à l'étranger.

Il s'est engagé dans cette voie au moment où l'établissement de Sarajevo dans lequel ses enfants étaient scolarisés, géré par la Mission Laïque Française (MLF), était menacé de fermeture, dans un contexte de crise impliquant une baisse des effectifs et des difficultés de gestion. La diplomatie française et la MLF développaient alors un discours pessimiste sur l'avenir de la communauté française et de notre langue en Bosnie-Herzégovine, refusant de soutenir l'école dans une période difficile. Jean-François LE ROCH avait une vision diamétralement opposée et l'histoire lui a heureusement donné raison. Il a en effet investi de ses propres deniers pour sauver cette école.

Cette expérience a été couronnée de succès puisque la courbe des effectifs s'est rapidement inversée et que l'établissement compte actuellement 261 élèves répartis en 16 divisions.

Alors que son objectif initial était strictement local, Jean-François LE ROCH a été sollicité sur la base de cette première expérience pour venir au secours de deux autres établissements qui étaient menacés de fermeture : Skopje (gérée par la MLF) puis Tirana (en gestion parentale). A chaque fois, en quelques années, les améliorations apportées par une gestion de type entrepreneuriale ont permis de revenir à l'équilibre puis de développer l'établissement.

Le savoir-faire ainsi acquis et développé a conduit Jean-François LE ROCH à concevoir un projet plus ambitieux qui passera progressivement de la reprise d'écoles en difficultés à la création de nouvelles écoles dans des villes où il existe une demande potentielle.

La dernière reprise réalisée, en septembre 2018, est la reprise de l'école de Saint-Petersbourg, qui était une annexe de l'EGD Lycée français de Moscou, portant à six le nombre d'écoles du réseau Scolae Mundi. Cette école était doublement menacée par un déséquilibre budgétaire chronique et pour des raisons politico-administratives, illustrées par la décision des autorités russes de fermer l'école américaine voisine. L'école française, créée en 2002 et nationalisée en 2007 générait un déficit annuel de 120 à 150 000 euros. Pour Monsieur LE ROCH, la mise en conformité avec la réglementation locale et la mise en œuvre d'une gestion entrepreneuriale permettront à cet établissement non seulement de se maintenir mais de se développer et d'attirer de nouveaux élèves, issus non de l'oligarchie fortunée mais de la classe moyenne supérieure russe, éprise de culture et d'ouverture et séduite par les valeurs proposées par l'enseignement français.

La création d'écoles nouvelles est illustrée par l'exemple d'Odessa où une nouvelle école française a été créée de toute pièce et ouverte en septembre 2013. La même démarche a été réalisée à Pristina en 2017, à la demande de l'Ambassadeur de France.

Jean-François LE ROCH conduit son projet dans le respect des présupposés suivants qui constituent le cadre même de son action, de son développement, de son ambition :

- les normes d'homologation définies par la Direction générale de l'enseignement scolaire du Ministère de l'éducation nationale (DGESCO) sont le seul critère objectif de garantie de la qualité pédagogique et de respect des programmes.
- les valeurs républicaines, notamment de tolérance et de laïcité sont indissociables de l'enseignement français.
- les subventions et aides publiques ne sauraient, en aucun cas, constituer un paramètre de gestion.

Scolae Mundi promeut une école française ouverte à tous, car les élèves allophones constituent le seul vrai gisement de croissance à long terme.

Pour Scolae Mundi, l'État français est bien «le propriétaire intellectuel» de tous les constituants de l'enseignement Français (programmes, méthodes, normes, inspecteurs, formation des professeurs, etc) et il s'en réjouit. Toutefois, l'Etat est confronté à deux défis majeurs : se conformer au cadre budgétaire contraint et, parallèlement, développer le réseau des écoles françaises à l'étranger.

Relever ce double défi contradictoire ne sera possible qu'à la condition d'instaurer une synergie novatrice entre le service public et le secteur privé.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'association Scolae Mundi qui souhaite s'engager aux côtés des opérateurs publics et des acteurs publics en charge de la francophonie, de l'éducation et de l'attractivité françaises.

Sa mission est de mobiliser les compétences et capacités du secteur privé, plus particulièrement en terme d'entrepreneuriat, de ressources financières et de gestion, et ce afin de permettre, aux côtés de l'opérateur public, le développement significatif du réseau au cours des prochaines décennies.

En effet, il apparaît clairement que l'opérateur public qu'est l'AEFE n'a plus la capacité de créer de nouveaux établissements alors qu'une demande potentielle existe, de manière latente, dans un grand nombre de pays.

Dans la zone qu'il connaît le mieux, qui s'étend des Balkans à la Russie, Jean-François LE ROCH, considère qu'une école française pourrait être créée « *from scratch* » (*ex-nihilo*) dans toute ville comptant plus d'un million d'habitants actuellement dépourvue d'école française. A titre d'exemple de marché potentiel, il a identifié ainsi 12 villes en Russie et 5 en Ukraine où des écoles françaises pourraient être créées dans les prochaines années.

Le modèle économique vise dans une première étape la création d'une école maternelle puis primaire avec 30 à 60 élèves et deux enseignants titulaires de l'éducation nationale, en détachement direct. La création du collège intervient dans un second temps, en visant une division par niveau, en commençant par des inscriptions au CNED avec deux répétiteurs français (un pour les matières scientifiques, un pour le Français et l'histoire-géographie,...) et des personnels locaux pour les autres disciplines. L'optimum est atteint avec un effectif de l'ordre de 300 élèves pour 12 divisions soit une moyenne de 25 élèves par classe. La création d'une section lycée pour compléter l'offre intervient ultérieurement, en commençant également par une phase en partenariat avec le CNED.

A chaque étape de ce développement le profil des personnels de direction doit être adapté pour respecter les exigences du MEN, depuis la décharge partielle jusqu'au recrutement d'un chef d'établissement, directeur du primaire, puis principal ou proviseur, rapidement dotée d'un secrétariat. Ces exigences provoquent des effets de seuils à prendre en compte dans la gestion.

Dans ce modèle économique, le tarif des frais de scolarité est compris entre 3000 et 6000 euros par an sur 10 mois et peut être différencié par niveau et par nationalité. En Bosnie-Herzégovine, il est de 3500 euros pour les nationaux et de 5000 pour les étrangers (Français ou tiers).

D'un pays à l'autre, le principal facteur de variation de ces tarifs est le coût des loyers, le choix étant fait de ne jamais investir dans l'immobilier.

La principale difficulté que rencontre Scolae Mundi est liée au processus de l'homologation qui, en principe, conditionne le détachement de personnel de l'éducation nationale et l'accès des élèves français aux bourses scolaires.

Pour Jean-François LE ROCH, les critères de l'homologation ne sont ni clairs ni objectifs et sont appréciés et adaptés au cas par cas, d'une manière qui peut apparaître arbitraire. Ceci rend l'issue de la démarche aléatoire. La formalisation d'un cahier des charges clair auquel pourraient se référer tous les créateurs d'école devrait être une priorité pour encourager les initiatives sur des bases permettant d'évaluer les contraintes et les coûts des investissements à réaliser et du fonctionnement à prévoir pour se conformer à des normes.

La mise en place d'une période probatoire permettant d'obtenir le détachement de personnel et des dérogations d'accès aux bourses scolaires faciliterait la création de nouvelles écoles.

La seconde difficulté est la prévisibilité du processus du détachement direct du personnel titulaire de l'éducation nationale. Si les candidatures ne manquent pas, l'incertitude est permanente sur la possibilité d'obtenir un accord de détachement de l'académie d'origine.

Aux personnels titulaires dont elle obtient le détachement, Scolae Mundi offre des rémunérations exactement conformes à leur traitement dans leur académie d'origine, sans la mise en place du système indemnitaire qui existe à l'AEFE (ISVL) et sans avoir à prendre en charge la part patronale des cotisations retraites, l'Etat prenant en charge le coût sur le budget de l'éducation nationale (« CAS pensions civiles », pour un coût de l'ordre de 30 KEUR/an). Ces dispositions sur les pensions civiles sont similaires à celles obtenues par la MLF. Une assurance volontaire couvrant les risques maladie, maternité et accident du travail est souscrite par l'employé auprès de la Caisse des Français de l'étranger (CFE). Son coût est pris en charge par l'employeur en sus du traitement. Si la situation locale ne permet pas de se loger dans des conditions et des coûts comparables à ceux de la France, une indemnité complémentaire pour le logement peut couvrir tout ou partie du surcoût.

Les enseignants ainsi détachés à compter de 2019 devraient être soumis à la règle de la durée maximale des détachements de la circulaire du MEN de septembre 2018. Ils auront la possibilité de poursuivre leur mission sous contrat local après six années de détachement.

Ceci montre que de très nombreux enseignants ont la volonté d'aller à l'expatriation mais que la principale contrainte résulte de la gestion administrative des personnels de l'éducation nationale. De ce point de vue, le Ministre Jean-Michel BLANQUER qui a lui-même une réelle expérience internationale apporte une vision nouvelle et cherche à ouvrir et diversifier les possibilités de parcours à l'international pour les enseignants, en facilitant des aller-retour qui permettront de valoriser l'expérience acquise à l'étranger: plurilinguisme, innovations pédagogiques, adaptation à la diversité culturelle, autres formes et modalités de gestion des personnels permettant une plus forte implication professionnelle.

Cette ouverture vers une plus grande mobilité ne peut être que bénéfique pour l'enseignement en France et devrait être prise en compte dans l'accès à des missions particulières ou à des responsabilités, comme c'est le cas dans le secteur privé. Elle nécessite un allègement des contraintes et une adaptation des académies.

Interrogé sur sa vision de l'avenir de l'enseignement français à l'étranger, Monsieur Jean-François LE ROCH considère que le développement passera principalement par la création de nouvelles écoles. Si on retient l'objectif de doubler les effectifs dans un horizon d'une dizaine d'années, il est nécessaire de bien identifier les possibilités. Face à une offre anglo-saxonne ultra dominante avec un nombre d'écoles locales ou internationales proposant un enseignement en langue anglaise au moins 10 fois supérieur à l'offre francophone, notre développement doit se fonder sur la démultiplication de notre offre.

Les grandes capitales où vivent des Français étant déjà dotées d'établissements, ceux-ci ne contribueront que pour une part modeste à la croissance des effectifs futurs.

Nous devons plutôt viser des ouvertures dans des villes autres que les capitales, des métropoles régionales, avec une population des classes moyennes et supérieures cultivées ayant une appétence pour la langue et la culture françaises. Le nombre de Français installés est une question subsidiaire. L'existence de l'école pourra ultérieurement faciliter leur implantation mais leur présence n'est pas une condition nécessaire pour lancer le projet.

La question du financement par l'argent public n'est pas non plus centrale, d'autant qu'un grand nombre de familles françaises implantées durablement hors de France font le choix de scolariser leurs enfants dans le système du pays d'accueil, pour des raisons d'intégration ou de coût, ce qui est leur liberté. La diversification de l'offre pourra les ramener vers l'enseignement français.

En effet, à l'étranger, pour les familles françaises, l'école française n'est ni obligatoire (moins de 25% des enfants français sont scolarisés dans le réseau homologué de l'AEFE), ni gratuite (les frais de scolarité représentent environ 80% du budget consolidé du réseau AEFE : gestion directe + conventionnés + partenariés), et dans la pratique elle n'est pas nécessairement laïque ou d'une laïcité à géométrie variable.

Mais elle doit toujours être porteuse des valeurs de notre République, de notre culture, de notre exigence pour donner à chacun de ses élèves le maximum de chances de valoriser son potentiel.

C'est ce qu'attendent les familles des pays d'accueil où nous implantons nos écoles.

Pour créer ces nouvelles écoles, l'AEFE devrait avoir essentiellement un rôle de « franchiseur », garant de la qualité par l'exigence du respect des programmes et des méthodes, par ses apports en personnel titulaire et en formation des enseignants recrutés localement et par le contrôle de ses inspecteurs.

Les mieux placés pour créer ces nouvelles écoles sont les enseignants eux-mêmes. Ils connaissent le métier et l'institution qu'est l'Education nationale. Il leur faut avoir envie d'entreprendre, de devenir des entrepreneurs de l'enseignement. Si cette envie existe, il sera toujours plus facile d'apporter à un enseignant la formation complémentaire pour développer ses compétences en gestion d'entreprise plutôt que d'apprendre à un entrepreneur le métier d'enseignant.

Un couple d'enseignants expérimentés qui décide de créer son école à l'étranger peut réussir un projet d'entreprise avec une bonne motivation et une mise de fonds initiale relativement modeste, de l'ordre de 50 000 euros la première année.

Un mécanisme de soutien à ces initiatives pourrait être mis en place, en facilitant la mobilité des porteurs de projet, en clarifiant et simplifiant le processus de l'homologation, les détachements d'enseignants titulaires et l'accès aux bourses en période probatoire avant homologation.

Les grands lycées français dans les grandes capitales mondiales jouent le rôle de « *Flagship store* », porte-étendard ou navire amiral pour leur zone d'influence, valorisant la marque et pouvant servir de support à la formation des enseignants recrutés localement (formation initiale complémentaire ou formation continue).

L'AEFE jouerait alors essentiellement un rôle de certificateur, de « Bureau Véritas » chargé du contrôle du respect du cahier des charges de l'homologation.

En synthèse de la discussion, il apparaît que l'objectif fixé par le Président de la République de doublement des effectifs scolarisés dans le réseau homologué n'est pas inaccessible.

La création d'une cinquantaine d'écoles nouvelles par an pendant 10 ans en visant à terme 500 à 600 écoles et une moyenne de 400 élèves par école pourrait contribuer à augmenter 200 000 à 240 000 élèves, soit aux 2/3 de l'objectif de doublement sur la base actuelle de 350 000 élèves.

Le complément nécessaire pour atteindre l'objectif pourrait être atteint par la croissance des établissements existants mais aussi par l'homologation progressive d'écoles existantes qui suivent déjà le programme français sans avoir actuellement aucune relation avec l'AEFE (plusieurs centaines en Afrique) ou le passage du « Label FrancEducation » à l'homologation.

Interrogé par notre Commission, Monsieur LE ROCH se déclare disposé à mettre son savoir-faire à la disposition de porteurs de projets qui souhaiteraient créer des écoles françaises en s'inspirant de l'expérience de Scolae Mundi.

Rédigé par Jean-Hervé FRASLIN

Audition de M. François NORMANT, de Mme Virginie ROYER et de Mme Isabelle TARDÉ, président, vice-présidente et secrétaire générale de la FAPÉE (Fédération des Associations de Parents d'Élèves à l'Étranger)

La FAPÉE représente près de 180 associations de parents d'élèves d'établissements d'enseignement français à travers le monde, autant gestionnaires et que non gestionnaires, répartis dans 90 pays et représentant environ 55 000 familles. Créée en 1980 par des élus des Français de l'étranger et des parents de toutes nationalités, elle est reconnue d'utilité publique et est indépendante de tout groupement d'intérêt catégoriel, syndical ou politique. Elle siège aux conseils d'administration de l'AEFE et de la MLF, et également en commission nationale des bourses et à l'observatoire des élèves à besoins éducatifs particuliers.

La FAPÉE se veut informée, exigeante et constructive pour la défense et la promotion du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

C'est avec cette motivation et dans cet état d'esprit que la FAPÉE s'est réjouie de l'annonce majeure pour l'avenir du réseau que le Président de la République a faite lors de son discours du 20 mars dernier. Il s'est engagé à « consolider, dynamiser [le réseau] pour garantir sa pérennité », à maintenir les moyens et à ce que « le nombre d'élèves accueillis au sein du réseau scolaire français » double d'ici 2025-2030, avec l'appui d'établissements partenaires et en développant des pôles régionaux de formation.

Jusqu'à présent, la FAPÉE n'avait pu qu'exprimer son opposition à la tendance longue de hausse des frais de scolarité en compensation de la diminution de l'engagement financier de l'Etat depuis 2012, à la baisse du nombre de titulaires et plus généralement au manque d'ambition qui était assignée au réseau. Dans une note aux candidats à l'élection présidentielle de mars 2017 et lors de déclarations aux différents conseils d'administration de l'AEFE, la FAPÉE avait systématiquement alerté sur des mesures qui mettaient en péril l'avenir même du réseau de l'enseignement français à l'étranger et réclamé le lancement d'un chantier plus ambitieux.

Et aujourd'hui, force est de constater que malgré plusieurs auditions et rencontres avec des hauts fonctionnaires qui travaillent sur la réforme de l'AEFE, les représentants des parents n'ont toujours pas été

associés à la définition des objectifs stratégiques, et à une réflexion approfondie sur les moyens à mettre en œuvre.

La FAPEE pense qu'ils devraient l'être, car les parents d'élèves financent aujourd'hui 63% du budget de l'AEFE et environ 80% du budget global du Réseau (1,85 milliard d'euros sur un total de l'ordre de 2,3 milliard) et parce qu'une école c'est avant tout un projet collectif, un investissement sur 14 ans pour les familles et une adhésion des parents et des élèves à un projet pédagogique.

Il ne s'agit pas non plus de réfléchir seulement à une réforme de l'AEFE - nécessaire 28 ans après sa création - mais d'avoir une vision plus large sur tout ce qu'implique l'annonce présidentielle.

Il faut s'interroger sur le pilotage stratégique du réseau qui doit prendre en compte l'évolution de la présence française à l'étranger, les possibilités de scolarisation alternatives dans le pays et le marché de la scolarité française face à la croissance des offres concurrentes.

Il faut aussi s'interroger sur sa mise en œuvre car le doublement du nombre d'élèves suppose la capacité à créer entre 50 et 60 établissements de 400 élèves par an, d'ici à 2030. C'est très ambitieux et ceci oblige à repenser les moyens financiers, la gouvernance du réseau et l'offre pédagogique.

Cette ambition exige de ne pas s'en remettre seulement à des partenaires privés comme l'a évoqué le Président de la République, mais requiert une réflexion approfondie sur la capacité des structures actuelles à envisager une telle croissance.

La vision de la FAPEE peut se résumer ainsi :

- La FAPEE partage les missions qui ont été assignées au réseau par le législateur : mission de scolarisation des élèves français, mission d'influence par l'accueil d'élèves étrangers dans les établissements d'enseignement français et coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers ;
- La FAPEE considère que
 1. L'AEFE devrait être renforcée dans ses missions de gestion et de recrutement du personnel détaché, dans ses missions d'homologation, de formation et d'inspection ;
 2. L'AEFE devrait rétablir la relation de confiance qu'elle entretient avec les familles qui ont, pour la plupart d'entre elles, volontairement choisi l'école française. Cela passe par une maîtrise des coûts et une transparence budgétaire pour rassurer sur la capacité des familles à financer les 14 ans de scolarité d'un élève ;
 3. L'AEFE doit développer sa mission de promotion du réseau en s'appuyant sur ses meilleurs ambassadeurs : les parents d'élèves et les alumni. Il convient de renforcer le partenariat effectif avec les parents d'élèves, dans un esprit constructif que ce soit dans la gouvernance de l'AEFE, et au sein des établissements à gestion directe ou conventionnés.
- La FAPEE estime que l'engagement budgétaire de l'Etat Français, qui a régulièrement diminué jusqu'en 2017, doit permettre à toutes les familles françaises d'accéder à un établissement français à un coût abordable et de pouvoir bénéficier d'une aide à la scolarité pérenne. Cet engagement budgétaire doit nécessairement évoluer en fonction de la croissance du réseau.

En conformité avec cette vision, la FAPEE a élaboré 50 propositions, et qui pour certaines s'inscrivent dans la continuité du rapport Lepage-Cordery de décembre 2014, du rapport Perret de juillet 2015 et du rapport de la Cour des Comptes d'octobre 2016. Ces propositions, parfois très techniques, sont disponibles sur le site Web de la FAPEE.

Parmi ces propositions, la délégation a tenu à souligner les suivantes :

- Permettre aux parents d'élèves d'être mieux représentés au CA de l'AEFE et dans les conseils d'établissements, et associer les représentants des parents autant à la préparation du budget de l'AEFE que des budgets des EGD ;

- Donner une visibilité sur les coûts de fonctionnement du réseau en fournissant toutes les données analytiques disponibles ;
- Corréler l'évolution de la dotation budgétaire à l'AEFE à la croissance du réseau et corréler l'évolution de l'aide à la scolarité à la croissance du nombre d'élèves français dans le réseau ;
- Faire prendre en charge la part employeur des pensions civiles des personnels détachés en totalité par l'Education Nationale quel que soit le type d'établissement ;
- Donner plus d'autonomie financière aux EGD et en particulier une capacité de financement des projets immobiliers ;
- Permettre une véritable gouvernance partagée dans les établissements conventionnés et reconnaître à la convention son caractère contractuel ;
- Intégrer aux critères de l'homologation un cahier des charges précis sur le taux d'encadrement afin de garantir une qualité d'enseignement identique dans tous les établissements du réseau ;
- Privilégier le développement de pôles régionaux de formation - annoncés par le Président de la République - dans les pays à faible vivier de recrutés locaux compétents ;
- Dans les pays où cette offre existe, favoriser le développement de filières françaises ou francophones dans le système scolaire local et dans le cadre d'une vision européenne, privilégier des passerelles entre les systèmes éducatifs avec la perspective à long terme d'une scolarité européenne.

La Délégation de la FAPEE a souhaité apporter un éclairage sur les établissements partenaires sur lesquels le Président de la République souhaite s'appuyer pour doubler le nombre d'élèves scolarisés dans le réseau. D'aucuns dénoncent une privatisation du réseau, or le réseau est déjà privé à plus de 85% et la grande majorité des établissements privés sont actuellement à but non lucratif et gérés par des parents bénévoles ou des organismes de type fondation, et ceci de façon tout à fait vertueuse.

En revanche, il convient de s'interroger sur le développement d'établissements à but lucratif sur un marché avec des perspectives commerciales certaines. Cela conduit à questionner

1. la subvention indirecte à ces établissements à but lucratif via la prise en charge de la part patronale des pensions civiles des personnels détachés comme c'est le cas actuellement ;
2. le versement des bourses scolaires aux élèves fréquentant des établissements à but lucratif alors même que les écolages seront calculés de façon à permettre de dégager un profit ;
3. la pérennité de ces établissements lorsque la rentabilité pour l'investisseur deviendra moins intéressante et que ce dernier sera tenté de mettre la clef sous la porte.

Sans vouloir aller contre le sens de l'Histoire, la FAPEE propose toutefois :

1. d'imposer un contrôle budgétaire aux établissements à but lucratif pour limiter la hausse des frais de scolarité et préserver la mixité sociale ;
2. d'instituer par une obligation juridique, un droit de reprise de l'établissement par les parents d'élèves à la valeur de l'actif net en cas de volonté de fermeture par l'opérateur.

Après cet exposé, la discussion s'est engagée avec les membres de la Commission sur la réforme en cours de préparation et sur diverses préoccupations des parents d'élèves. Cet échange peut être résumé comme suit :

Sur les réflexions et travaux en cours pour préparer des propositions de réforme qui seraient présentés par le Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères au Président de la République, la FAPEE considère que les parents sont tenus à l'écart du processus par l'administration.

Si la FAPEE a bien été auditionnée par le groupe de travail dirigé par Mme Maryse BOSSIERE, elle n'a eu aucun retour sur ses propositions et ne sait pas si elle a été entendue et comprise. La FAPEE regrette vivement que le rapport de ce groupe soit jusqu'ici resté interne à l'administration et qu'aucune discussion réelle ne soit engagée.

La FAPEE a été auditionnée par Mme Samantha CAZEBONNE, députée des Français de l'étranger, nommée par le Premier Ministre parlementaire en mission.

La FAPEE compte sur les élus des Français de l'étranger, et tout particulièrement sur les élus consulaires pour que les réformes en cours de préparation donnent aux parents la possibilité d'exercer pleinement leur rôle et leurs responsabilités aux côtés des deux catégories d'acteurs qui actuellement cogèrent seuls l'AEFE : administration et syndicats.

La FAPEE est très attachée à la qualité de l'enseignement français à l'étranger. Elle constate que cette qualité repose principalement sur les enseignants titulaires de l'éducation nationale détachés dans les établissements. Mais il est clair que la proportion des titulaires va continuer à diminuer au profit des enseignants recrutés localement. Il est donc essentiel de mettre l'accent sur la formation de ces « recrutés locaux », que ce soit par la formation continue ou, à chaque fois que c'est nécessaire, par la formation initiale complémentaire.

La FAPEE n'a aucun *a priori* sur les différentes formules possibles en cours de développement mais elle souhaite qu'un bilan objectif soit dressé : Diplôme universitaire proposé par les Universités en lien avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), formations certifiantes organisées par des pôles régionaux de formation (Liban, Mexique,...) ou formation continue dispensée par des établissements mutualisateurs ou encore d'autres formules à créer, par exemple en lien avec la coopération éducative financée par l'AFD.

Concernant le financement des projets immobiliers des établissements conventionnés ou partenaires, la FAPEE est fortement préoccupée par la suspension des engagements de garantie de l'ANEFE. Cette suspension fait suite à un audit demandé par la Direction générale du trésor.

Si l'ANEFE a fonctionné depuis sa création avec de très faibles moyens, et donc aux plus bas coûts possibles, avec l'augmentation de la taille des financements garantis, il apparaît nécessaire que de renforcer la gouvernance et les compétences (transparence, analyse des risques, règles prudentielles). Une solution provisoire doit être mise en place en urgence pour ne pas mettre en difficulté les établissements au profit desquels les engagements sont suspendus, en particulier à Panama et à Mascate (Oman).

Si la FAPEE devait présenter des propositions de mesure à court terme, les trois principales seraient :

* Que les parents soient associés à toute réflexion stratégique en amont puis au processus de décision que ce soit sur les politiques éducatives, sur la production réglementaire, en matière budgétaire ou de carte des emplois,

* Que les parents élus soient informés de tous les éléments constitutifs du budget, dans tous les établissements, en particulier en mettant fin à l'opacité sur les budgets présentés en Conseil d'établissement des EGD qui n'intègrent pas les coûts payés par le siège de l'AEFE (rémunération des expatriés, résidents et autres éléments considérés comme de l'aide directe nette mais non communiqués ou non détaillés),

* Que les conventions avec les organismes gestionnaires soient considérées comme de véritables contrats négociables par les deux parties et ensuite respectés et non plus modifiés par des décisions budgétaires unilatérales imposant des paiements supplémentaires non prévus dans la convention (exemple : augmentation du taux de la PFC).

A moyen et long terme, les propositions de la FAPEE pour l'avenir du réseau seraient :

1) Que pour développer l'enseignement français, l'AEFE s'appuie davantage sur les parents d'élèves, leur connaissance du terrain,

2) qu'elle valorise leur engagement bénévole dans les écoles, conventionnées en particulier (gestion) mais aussi EGD et partenaires (délégués de classe, membres du Conseil d'établissement, médiateurs, accompagnateurs,...) ainsi qu'au niveau central (commission budgétaire en amont du CA avec possibilité d'amendements du projet de budget)

3) En Europe : reprendre les propositions du rapport PERRET pour développer des filières d'enseignement français dans les établissements locaux d'enseignements du pays, qu'ils soient publics ou privés, en visant à chaque fois que possible la codiplomation.

Pour conclure, la FAPEE a été interrogée sur sa volonté et sa capacité à soutenir la création de nouvelles écoles, notamment pour promouvoir le modèle de gestion parentale.

Actuellement, les capacités humaines sont limitées et la FAPEE n'a pas tout à fait la structure/voilure qui serait nécessaire pour répondre aux objectifs ambitieux annoncés par le Président de la République. Mais accompagne les petites APE gestionnaires dans leurs démarches.

Rédigé par Jean-Hervé FRASLIN

Audition de Mme Samantha CAZEBONNE, députée, membre de la commission des Affaires étrangères, chargée d'une mission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger dans la perspective du doublement du nombre d'élèves à l'horizon 2030

Mme la députée Cazebonne nous a présenté les contours de sa mission qui vise à établir un cadre pour le développement du réseau à moyen et long terme. Selon elle, son rapport et celui de l'administration, qui concerne davantage le court terme, seront complémentaires.

Elle a lancé un questionnaire qui a déjà vu 19 000 réponses (environ 8 000 à 9 000 parents, 1000 enseignants du réseau et 1000 enseignants en France, 1000 élèves ou anciens élèves, des chefs d'établissements, quelques chefs de poste). Elle a également réalisé 80 auditions à Paris et se déplacera prochainement à Bruxelles, Zurich, Londres, Tunisie, Maroc, Liban, Mexique et Chicago.

Un premier rapport d'étape sera publié en novembre.

Rédigé par Pascale SEUX

AFFAIRES CULTURELLES

Audition de M. Alexandre CHATEAU-DUCOS, commissaire-priseur, sur la défense du patrimoine, la protection et la vente d'oeuvres d'art

L'oeuvre d'art n'est pas une marchandise comme les autres car sa valeur est fonction de multiples critères. Elle peut avoir pour chacun une valeur sentimentale ou elle peut véhiculer une dimension symbolique essentielle car elle peut être culturelle, artistique, historique ou même archéologique.

On pourra parler de « trésor national » ou de « bien culturel » et elle deviendra alors une des composantes du rayonnement de la France.

Le marché de l'art s'est considérablement développé ces 20 dernières années puisqu'il y avait environ 500 000 collectionneurs en 2000 pour arriver en 2018 à plus de 80 millions « d'art consumers » avec une forte poussée en Asie. Ceci s'explique parce qu'on est passé chez les particuliers d'un marché de connaisseurs à un marché d'investisseurs.

Chez les institutionnels, on assiste à une prolifération de musées de rang national et international. En 17 ans (2000-2017) on a créé plus de musées que pendant le XIXème et le XXème siècles. On peut parler d'industrie muséale, qu'il faut alimenter en oeuvres mais qui rapporte aussi par la billetterie et le merchandising associé aux grandes expositions.

Ensuite, les ventes aux enchères se font aujourd'hui à l'échelon mondial grâce aux nouvelles technologies avec un ciblage dans la mise en contact des oeuvres avec les "arts consumers".

On peut parler d'un marché de 30 milliards d'échanges où maintenant la France ne traite plus que 5 à 7 % des ventes alors qu'elle traitait 60 % du volume total dans les années 60. 50 % du marché ne concerne cependant que quelques oeuvres et 5 salles réalisent 50 % de la valeur des échanges.

On peut dire que l'art est devenu un investissement et une valeur refuge car on table sur une plus value de 8% pour les objets entre 200 000 et 1 million d'euros.

Une autre explication de ce développement est le "syndrome des Impressionnistes" ou la crainte de rater de grandes oeuvres et de grandes fortunes. Ceci conduit certains gros investisseurs à impulser un mouvement spéculatif lorsqu'ils s'intéressent à un artiste en particulier.

La vente des œuvres d'art peut se faire de diverses manières (gré à gré, enchères, galeries ou salon de galeries comme la FIAC, dépôts-vente, internet sur des plateformes très spécialisées). En France, la taxation est particulièrement élevée. Certes, les objets d'art ne sont pas soumis à l'ISF mais leur vente est soumise à des taxes de toutes sortes allant de la taxe d'importation de 5,5% au droit de suite des auteurs et ayants-droits, lui plafonné. Parallèlement, il existe à deux pas de la France des zones franches comme au Luxembourg, qui sont physiquement des boxes à louer permettant de conserver des oeuvres sans aucune taxation. Le dédouanement des oeuvres à l'entrée sur le territoire peut aussi représenter une charge importante.

Un point important pour les Français à l'étranger qui pourraient être tentés par l'achat d'oeuvres. La législation des douanes est très rigoureuse et il est impossible d'exporter les biens classés « trésors nationaux » et les biens culturels qui représentent un intérêt majeur pour le patrimoine. La Chine a ainsi une liste rouge d'oeuvres qui ne peuvent sortir du territoire. Des seuils de valeur sont fixés pour le transport d'oeuvres d'art et la délivrance d'un certificat ou d'une autorisation de sortie temporaire est nécessaire pour quitter le territoire national.

Il existe des biens en matière organique ou naturelle dont la vente est prohibée comme l'ivoire ou le cocofesse des Seychelles. Il en est de même pour les biens spoliés, par exemple pendant la 2ème guerre mondiale, qui doivent être restitués et leur recel est aussi condamné sans prescription. Une convention a été signée pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Rédigé par Michèle MALIVEL

Audition de Mme Laurence AUER, directrice de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau à la Direction Générale de la Mondialisation du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Mme AUER est venue nous exposer la situation de la relation entre la Fondation Alliance Française et l'Institut Français.

Dès 2007, un projet prévoyait une articulation entre l'Alliance Française et l'Institut Français.

L'existence parallèle de la Fondation Alliance Française, chargée au départ entre autres de la labellisation et du réseau culturel et séparée de l'école de langues de l'Alliance Française Paris s'est révélée difficile.

En 2016, la Fondation Alliance Française était propriétaire du bâtiment parisien et en facturait la location 700 000 euros par an à l'Alliance Française Paris qui ne put honorer un tel bail. La non-maîtrise des coûts et un manque de mécénat ont conduit à une situation financière critique pour les deux institutions. Ce modèle n'était donc pas viable.

Pierre VIMONT a rendu un rapport d'audit très critique

L'Etat a décidé de :

1) Maintenir la Fondation avec des missions restreintes, en particulier la labellisation des Alliances Françaises à l'étranger et la défense de la marque.

2) Répartir les surfaces du bâtiment parisien car on ne peut s'emparer des biens d'une fondation.

3) Rendre l'Institut Français opérateur pivot de la langue française. Il vérifiera les centres de langues et fournira un accompagnement culturel aux AF.

Les deux réseaux Institut Français et Alliance Française sont soutenus par l'Etat et le réseau de l'Alliance reçoit 32 millions d'€.

L'Institut Français a été créé en 2010. Il distribue une enveloppe de 130 millions aux postes.

Il appuie les médiathèques, a créé Culturethèque, assure la formation des agents.

Le COCAC de chaque pays reçoit une enveloppe qu'il gère en fonction des besoins locaux et des partenariats.

Rédigé par Michèle MALIVEL

AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

Audition de Mme Marie-Christine SARAGOSSE, présidente de FMM (France Médias Monde) sur l'actualité de l'audiovisuel extérieur et les perspectives budgétaires

Mme SARAGOSSE était accompagnée de Thomas LEGRAND, directeur de la communication et de Marc FONBAUSTIER, directeur de la stratégie.

Elle a indiqué principalement :

- son objectif de contacter les français à l'étranger avec des programmes dédiés, la couverture des élections, le prix du rayonnement ou la présence de France 24 lors de la cérémonie sur la grande guerre, jeudi 4 octobre
- ses grands enjeux : le journalisme dans un monde de plus en plus instable, la révolution numérique, la guerre froide des médias internationaux, le service du rayonnement de la France, la promotion de la culture
- les fortes contraintes budgétaires auxquelles FMM est soumise
- son engagement pour l'Europe en particulier par ses excellentes relations avec Deutsche Welle
- les records d'audience, en particulier en Afrique

Son exposé a été suivi d'échanges sur ces différents points avec les membres de la commission.

Rédigé par Francis HUSS

Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Résolution: ENS/R.1/04.10

Objet : Mieux associer les élus consulaires et les associations de parents d'élèves à la réforme de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger)

L'Assemblée des Français de l'Étranger

Vu

Le discours du 20 mars 2018 du Président de la République à l'Institut de France pour la stratégie sur la langue française,

Considérant

le refus de publier ou de présenter le rapport interministériel sur l'avenir de l'AEFE,

la mise à l'écart des associations de parents d'élèves et des élus consulaires dans la réflexion sur les enjeux stratégiques de l'enseignement français à l'étranger,

Demande

que les associations de parents d'élèves et les élus consulaires soient mieux associés à la réflexion sur l'avenir de l'Agence.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstention		

Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Résolution: ENS/R.2/04.10

***Objet : Maintenir un haut niveau de qualité de l'enseignement français à l'étranger
tout en le développant***

L'Assemblée des Français de l'Etranger

Vu

Le discours du 20 mars 2018 du Président de la République à l'Institut de France pour la stratégie sur la langue française,

La note de service note n° 2018-083 du 27-6-2018 MEN – DREIC-DIVS du Ministère de l'Education Nationale sur l'homologation des établissements scolaires et son suivi,

Considérant

que la procédure d'homologation est parfois longue et handicapante pour une école nouvellement créée,

que les établissements partenaires homologués peuvent être des organismes à but lucratif,

Demande

- que le calendrier d'octroi de l'homologation permette l'accès aux bourses scolaires aux élèves français dès le premier conseil consulaire de bourse de la première année scolaire d'homologation,

- que l'homologation soit octroyée à des établissements respectant sans dérogation les principes fondamentaux du système éducatif français,

- que le suivi d'homologation porte notamment sur un objectif de la présence de 50 % d'enseignants titulaires de l'Education Nationale,

- qu'un contrôle budgétaire des organismes à but lucratif soit exercé afin que les frais de scolarité restent mesurés,

- qu'une reprise des actifs par une association de parents d'élèves soit possible et prévue en cas de défaillance de l'organisme à but lucratif.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE		
Nombre de voix « pour »	9	majorité
Nombre de voix « contre »	1	8
Nombre d'abstention		10

Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Résolution: ENS-FIN/R.01/04.10

Objet : Sanctuarisation réelle des besoins budgétaires de l'enseignement français à l'étranger

L'Assemblée des Français de l'Etranger

Vu

Le discours du 2 octobre 2017 du Président de la République devant l'Assemblée des Français de l'Étranger,

Le projet de loi de finances 2019 et la note Achille concernant les budgets du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Considérant

que le simple maintien au même niveau de l'enveloppe budgétaire consacrée à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger ne compense pas la hausse de la dépense liée au paiement de la part patronale des pensions civiles des personnels détachés auprès de l'AEFE,

qu'en 2018, la différence entre la subvention fixée en 2009 et le coût réel des pensions civiles s'élève maintenant à plus de 50 M d'€,

que la dépense liée au paiement de la part patronale des pensions civiles par personnel détaché auprès de l'AEFE ne cesse d'augmenter en raison du GVT (glissement vieillesse technicité)

Demande

- que la dotation à l'AEFE soit sanctuarisée en y ajoutant une forte revalorisation de la subvention pour le paiement de la part patronale des pensions civiles des personnels,
- qu'engagement soit pris pour les prochaines années de sanctuariser cette dotation en suivant cette augmentation de dépense.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstention		3

Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Résolution: ENS/R.03/04.10

Objet : Garantie de l'État pour les emprunts des établissements français à l'étranger en vue de leur développement immobilier

L'Assemblée des Français de l'Etranger

Vu

Le discours du 20 mars 2018 du Président de la République à l'Institut de France pour la stratégie sur la langue française,

Le décret n° 79-142 du 19 février 1979 définissant la mission et précisant le rôle de l'Association Nationale des Écoles Françaises à l'Etranger en fixant les conditions d'octroi de la garantie de l'État aux emprunts réalisés par les écoles françaises à l'étranger,

Considérant

que la DG Trésor du Ministère des Finances a demandé que ne soit plus octroyée aucune garantie de l'État dans l'attente d'une révision de la procédure d'instruction,

qu'environ 8 établissements par an demandent cette garantie sans laquelle leur développement est entravé,

que cinq établissements sont immédiatement touchés par cette mesure d'attente,

qu'aucun délai n'a été indiqué pour le déblocage de cette situation,

qu'une telle mesure est en claire contradiction avec la volonté de développer le réseau,

Demande

- qu'une solution intermédiaire soit prise en urgence afin de permettre aux projets en cours de se poursuivre,
- de travailler au plus vite à une solution pérenne et satisfaisante pour tous les partenaires.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstention		

Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Résolution: ENS/R.04/04.10

Objet : Mobilité des enseignants dans le réseau

L'Assemblée des Français de l'Etranger

Vu

La note de service n°2018-102 du 6 septembre 2018 sur les conditions de détachement des enseignants auprès de l'AEFE en 2019-2020,

Considérant

Que depuis la création de l'AEFE en 1990, les enseignants bénéficient d'une reconduction tacite de leurs contrats de trois ans,

Que la note de service du Ministère de l'Education Nationale limitera à partir de la rentrée 2019 à 6 ans (exceptionnellement 9 ans), la durée de détachement des futurs recrutés,

Que la stabilité des équipes permet de mieux remplir la mission d'ouverture sur les pays d'accueil,

Que la mobilité des enseignants n'est pas en soi une garantie de qualité de l'enseignement,

Demande

Que les enseignants résidents déjà en poste qui contribuent au rayonnement du réseau par leur engagement pédagogique ne subissent pas à terme une mobilité contrainte,

Que, de la même façon, dans l'intérêt du réseau, toute mesure de mobilité pour les nouveaux recrutés soit appréciée avec discernement,

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE		
Nombre de voix « pour »	9	majorité
Nombre de voix « contre »	1	8
Nombre d'abstention		2

Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Résolution: ENS/R.05/04.10

Objet : Budget de France Médias Monde

L'Assemblée des Français de l'Etranger

Vu

Le discours du 20 mars 2018 du Président de la République à l'Institut de France pour la stratégie sur la langue française,

Le projet de loi de finances 2019,

Considérant

la baisse du budget de France Médias Monde de 1,6 M d'€.

que France Médias Monde a déjà largement rationalisé ses dépenses au cours des années précédentes,

que France Médias Monde est un outil puissant et reconnu de rayonnement pour la France, dans un contexte mondial instable,

que divers projets de développement ne pourront se faire sans abondement budgétaire (extension de la plage horaire de diffusion de France 24 en espagnol, développement en Afrique, suivi de la transformation numérique, développement vers la périphérie de l'Europe, partenariats avec la Deutsche Welle...)

Demande

- que les capacités budgétaires de FMM soient maintenues puis augmentées afin de lui permettre de réaliser les ambitions de rayonnement affichées par le Président de la République.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		majorité
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstention		2